



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 octobre 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30 septembre 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 octobre 2002

**Programme Local de l'Habitat - avis des communes membres de la
CAN sur le projet PLH**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen
NALEM, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, Mme Danièle GANDILLON, M.
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine DEGUERCY,
M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Excusés :

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2002

DELIBERATION D20020297

Direction Générale

**Programme Local de l'Habitat - avis des communes membres de
la CAN sur le projet PLH**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 28 mai 2001, la Communauté d'Agglomération de Niort a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat composé d'une analyse prospective du marché du logement et des conditions de l'habitat, d'orientations préalables et d'un programme d'actions pouvant être mis en place dans le cadre d'une convention post-PLH.

Le Conseil de Communauté lors de sa réunion du 14 octobre 2002, a arrêté le projet de PLH. Conformément à l'article 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le président de la CAN soumet pour avis, aux communes membres, le projet de PLH arrêté. Ce projet de PLH sera ensuite soumis au Conseil Départemental de l'Habitat qui formulera également un avis préalablement à l'approbation du PLH par le Conseil de Communauté.

Notre commune, en tant que personne morale associée au PLH a pu assister à plusieurs réunions, aux différentes phases de la procédure qui lui ont permis de participer à la réflexion et d'apporter une contribution dans la compréhension et l'expression des besoins du territoire. Notre commune insiste notamment sur la qualité environnementale des actions qui pourront être mises en place dans le cadre d'une convention post-PLH, à travers la norme ISO 14001 et les agendas 21 locaux.

Les différents éléments du projet de PLH transmis par la CAN, sont joints à la présente. Ils sont accompagnés d'une note plus spécifique aux orientations et programme d'actions de la commune à partir du diagnostic.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Emettre un avis favorable sur le projet de PLH et de porter à la connaissance de la CAN cet avis.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)